Département du Pas de Calais

Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

N°2026-059

Objet : Chantier mobile sur toute la commune

Le Maire de Fouquereuil,

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992
Vu la demande de l'Entreprise OTECH ENVIRONNEMENT représenté par Franck LOUCHART 197 rue Eric TABARLY, 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE
Vu les travaux à l'intérieur des regards d'assainissement des infrastructures existantes souterraines dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement des eaux usées et de l'impact sur le milieu naturel de l'unité technique de la station d'épuration de Béthune.
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte pour une durée de 15 mn à 1h pour chaque intervention amenée à se répéter sur une période de neuf mois à partir du 25 Octobre 2025 sur une durée de 274 jours

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :
- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- Rétrécissement de la chaussée et circulation alternée manuellement

ARTICLE 3 : Les travaux seront exécutés par l'Entreprise OTECH ENVIRONNEMENT représenté par Franck LOUCHART 197 rue Eric TABARLY, 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE, l'Entreprise installera les panneaux de signalisation des travaux aux extrémités de la section barrée, conformément aux instructions interministérielles sur la signalisation temporaire des routes approuvées par arrêté du 6 Novembre 1992.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commissaire de Police de Béthune et à l'Entreprise OTECH ENVIRONNEMENT

Fait à Fouquereuil le 20 Octobre 2026,

Le Maire

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA